MRC
LES MOULINS
Terrebonne • Mascouche

Par courriel seulement

Le 19 mai 2026

Me Sandra De Cicco, greffière et directrice des services juridiques
Ville de Mascouche
3034, chemin Sainte-Marie
Mascouche (Québec) J7K 1P1

Objet : **Consultation publique Projet de Règlement #97-33R-29**

Madame,

Nous vous transmettons sous pli l'avis public aux fins d'annoncer la consultation sur le projet de règlement cité en objet que nous vous demandons d'afficher conformément à la Loi et nous retourner le certificat de publication relativement au sujet cité en objet.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Martine Baribeau

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe,
Directrice du service du greffe
MRC Les Moulins
710, boul. des Seigneurs, 2e étage, Terrebonne (Québec) J6W 1T6
T. 450 471-9576, poste 223 | F. 450 471 8193
C. mbaribeau@mrclesmoulins.ca | www.mrclesmoulins.ca

MB/ag

Pièces jointes

MRC
LES MOULINS
Terrebonne • Mascouche

AVIS PUBLIC
MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Avis est par les présentes donné que, lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins a adopté, par la résolution numéro 15 638-03-26, le projet de règlement numéro **97-33R-29** modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer le site de l'ancien golf Le Boisé à Terrebonne dans un secteur de mise en valeur intensive de l'aire d'affectation Conservation.

Objet du projet de règlement numéro 97-33R-29:

Le projet de règlement numéro 97-33R-29 a pour objectif de modifier le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et a pour objet ce qui suit :

- Agrandir la grande affectation Conservation – secteur de mise en valeur en intégrant le site de l'ancien golf Le Boisé à Terrebonne, soit les lots 3 382 763 et 6 600 364 du cadastre du Québec;
- Le retrait de ce site de l'aire d'affectation *Urbaine*.

La Ville de Terrebonne devra tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et au document complémentaire de la MRC via le règlement 97-33R-29, pour notamment :

- Revoir la délimitation des aires d'affectation au plan d'urbanisme ainsi que la délimitation des zones au règlement de zonage;
- Ajuster les grilles de normes et d'usages afin de respecter les activités autorisées en fonction des nouvelles délimitations de zones.

Une **assemblée de consultation publique** se tiendra mardi le **16 juin 2026, à 17h15,** en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs (2e étage), Terrebonne. Les documents peuvent être consultés au bureau de la MRC Les Moulins, au bureau des greffiers des municipalités de Mascouche et Terrebonne et au bureau des organismes partenaires (CMM et chaque MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC Les Moulins).

Donné à Terrebonne, ce 20 mai 2026

Martine Baribeau

Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe
et directrice du service du greffe

Publication dans le journal La Revue – Édition du 20 mai 2026